

Centre de ressources pour les acteur rices de l'intégration

L'hébergement des personnes étrangères



FORMATRICE

Margot BONIS, Chargée de Mission Droits et Accès aux Droits du Réseau Hospitalité

PRESENTATION / CONTEXTE

Cette formation présente les dispositifs de prise en charge et d'hébergement des personnes étrangères, que celles-ci relèvent du droit commun (hébergement d'urgence des personnes à la rue) ou de dispositifs spécifiques liés à leur statut (demandeur-euses d'asile, réfugié-es) ou liés à leur situation personnelle (mineur-es isolé-es étranger-ères, familles avec enfants, mères isolées).

Seront également abordées les voies de recours applicables et la présentation de la jurisprudence en la matière.

CONTENU DE LA FORMATION

Les dispositifs d'hébergement

- Le droit commun : la veille sociale, l'hébergement d'urgence et les missions du Service Intégré d'accueil et d'orientation (SIAO)
- L'hébergement des demandeur · euses d'asile sous l'égide de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
- L'hébergement ou la prise en charge relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance (mineur·es isolé·es, accueil provisoire des jeunes majeur·es, familles avec enfants, femmes enceintes et mères isolées d'enfants de moins de trois ans)

Le Droit à l'Hébergement Opposable (DAHO) - procédures amiable et contentieuses

Les procédures contentieuses :

- l'utilisation du référé liberté contre les refus d'hébergement ou de prise en charge
- les autres procédures administratives urgentes (Référés Mesures Utiles et Référés Suspension)
- Présentation de la jurisprudence.

Etudes de cas pratiques



Centre de ressources pour les acteur rices de l'intégration

COMPETENCES VISÉES:

Les formations thématiques en droit des étranger·ères d'ESPACE visent, en application de l'article L6313-1 (1°) du Code du travail, à :

- Adapter et développer les compétences des travailleur-euses sociaux en matière d'accueil et d'accompagnement du public étranger confronté à des difficultés juridiques liées à son statut juridique ;
- Acquérir, dans chacun des thèmes proposés, des connaissances juridiques, entretenir ces dernières ou les perfectionner.

OBJECTIFS DES FORMATIONS PROPOSÉES:

Chaque formation proposée aborde sur une journée un thème particulier en droit des étranger·ères et vise à :

- Connaître la réglementation applicable à chacun des thèmes de formation ;
- Apprendre à la mettre en application, notamment dans des exemples concrets ;
- Identifier le ou les problèmes rencontrés dans l'application du droit des étranger·ères afin de proposer un accompagnement et/ou une orientation adaptée.

Chaque formation peut être suivie indépendamment des autres.

PUBLICS CONCERNÉS:

Tout·e travailleur·euse social (assistant·e social, conseiller·ère en économie sociale et familiale, éducateur·rice, etc.) en relation avec les personnes immigrées et leurs familles dans tous les champs de l'action sociale (associations, centres sociaux, centres d'hébergement, administrations, collectivités territoriales, syndicats, établissements et services sociaux et de santé, etc.).

NIVEAU DE CONNAISSANCES PRÉALABLES ET PRÉ-REQUIS:

- Pré-requis en matière d'expérience ou de pratique professionnelle :
 - Ateliers de base : aucune exigence ;
 - Ateliers d'études de cas : justifier d'une pratique professionnelle ou bénévole dans le thème proposé ;
 - Ateliers d'approfondissement ou de perfectionnement : justifier d'un niveau de connaissances solide obtenu à la faveur d'une formation de base suivie auprès d'ESPACE ou de tout autre organisme de formation ou à la faveur d'une sérieuse expérience professionnelle dans le domaine traité.

Les pré-requis professionnels de la présente formation sont fixés au niveau : atelier de base

- Pré-requis en matière de maitrise linguistique (langue française) :
 - pour tous les ateliers : minimum niveau A1
 - pour certains ateliers (exigence signalée dans la fiche de présentation) : niveau B1 pré-requis
 Les pré-requis linguistiques de la présente formation sont fixés au niveau : A1

MOYENS PÉDAGOGIQUES:

Les formations ainsi que les ateliers d'approfondissement sont assuré·es par des juristes d'ESPACE, du COMEDE, du RESEAU HOSPITALITE et des intervenants partenariaux qualifiés (avocat·es, assesseur de juridiction...).

Les stagiaires reçoivent un dossier composé d'un support de formation, d'un recueil des textes applicables et éventuellement d'un recueil de jurisprudence, élaborés par les formateur·rices.



Centre de ressources pour les acteur rices de l'intégration

L'échange et la participation des stagiaires sont favorisés autour des questions abordées, notamment avec les situations rencontrées dans l'exercice de leur activité professionnelle.

Confronter les pratiques et les approches de chacun·e à la lueur des nouvelles connaissances et méthodes acquises.

MOYENS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI DE LA FORMATION

Un questionnaire d'évaluation des connaissances et des attentes est adressé à chaque stagiaire avant la formation (intitulé « questionnaire d'entrée » en formation) et un questionnaire d'évaluation finale de la formation reçue lui est remis à la fin.

ESPACE propose en outre à tous les stagiaires de mettre en pratique les connaissances acquises en recourant à sa permanence juridique quotidienne en droit des étranger·ères :

- Par téléphone, tous les jours sauf le vendredi de 9h30 à 12h30 : 04 84 89 58 05 ;
- Par courriel : juridique@espace.asso.fr